

Stock des contrats non réglés au 31 décembre 2023

Année	Nombre de contrats ayant donné lieu à l'instruction /recherche par l'entreprise d'assurance	Nombre d'assurés centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès	Montant annuel - toutes provisions techniques confondues - des contrats des assurés centenaires non décédés	Nombre de contrats classés « sans suite » par l'entreprise d'assurance	Montant annuel des contrats classés « sans suite » par l'entreprise d'assurance
2023	532	650	38 652 936,06 €	353	284 133,41 €

Comprendre le tableau

- Dans le cadre des dispositifs Agira 1 et Agira 2, il restait, fin 2023, 532 contrats en cours d'instruction issus du stock de contrats d'assurance vie MMA dont l'assuré a été identifié comme décédé au 30/06/2023.
- MMA a classé « sans suite » 353 contrats pour un montant de 284 133,41 euros pour lesquels les recherches effectuées en 2023 n'ont pas abouti.

Depuis 2017, les organismes d'assurance ont l'obligation de publier chaque année le bilan relatif à l'application des dispositifs prévus à l'article L.132-9-2 du Code des assurances pour le dispositif Agira 1 et à l'article L.132-9-3 du Code des assurances pour le dispositif Agira 2.

Bilan de l'application des dispositifs Agira 1 et Agira 2

	bhan de rappheation des dispositifs Agna I et Agna 2							
Année	Nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (article L.132-9-2) Montant annuel	Nombre de contrats réglés (article L.132-9-2) Montant annuel	Nombre de décès confirmés d'assurés à la suite des consultations au titre de l'article L.132-9-3 Nombre de contrats concernés Montant des capitaux à régler - capitaux décès et capitaux constitutifs de rente -	Nombre de contrats intégralement réglés aux bénéficiaires à la suite des consultations au titre de l'article L.132-9-3 Montant des capitaux intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires				
2023	Contrats: 329 Montant:: 10 812 374,34 €	Contrats : 263 Montant : 8 366 303,38 €	Assurés : 757 Contrats : 815 Montant : 9 916 306,80 €	Contrats : 324 Montant : 7 225 997,76 €				
2022	Contrats : 275 Montant : 13 436 164,03 €	Contrats : 253 Montant : 13 213 736,23 €	Assurés : 1 204 Contrats : 1 313 Montant : 13 302 352,26 €	Contrats : 698 Montant : 11 540 392,65 €				
2021	Contrats : 167 Montant : 5 695 053,20 €	Contrats : 146 Montant : 5 546 200,86 €	Assurés : 480 Contrats : 539 Montant : 12 810 073,77 €	Contrats : 422 Montant : 10 175 124,03 €				
2020	Contrats : 125 Montant : 5 727 932,59 €	Contrats : 117 Montant : : 5 724 444,50 €	Assurés : 374 Contrats : 427 Montant : 12 107 366,21 €	Contrats : 364 Montant : 10 907 580,49 €				
2019	Contrats : 211 Montant : 6 339 758,91 €	Contrats : 200 Montant : 6 239 921,16 €	Assurés : 444 Contrats : 526 Montant : 8 900 340,14 €	Contrats : 452 Montant : 8 581 615,64 €				
2018	Contrats: 149 Montant: 4 050 567,00 €	Contrats: 132 Montant: 3 969 023,35 €	Assurés : 739 Contrats : 802 Montant : 17 830 901,00 €	Contrats : 725 Montant : 17 470 884,20 €				

Suite à la loi du 15 décembre 2005 – portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'assurance -, toute personne peut s'adresser à l'organisme AGIRA dans le but de vérifier si elle est bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie auprès d'un organisme d'assurance (dispositif Agira 1).

Depuis la loi du 17 décembre 2007 permettant la recherche des bénéficiaires des contrats d'assurance vie non réclamés et garantissant le droit des assurés, les sociétés d'assurance doivent rechercher activement les bénéficiaires d'un contrat d'assurance vie lorsque l'assuré est décédé, afin de leur

verser les capitaux qui leur reviennent. Les organismes représentatifs des assurances sont autorisés à consulter, par l'intermédiaire de l'AGIRA⁽¹⁾, le répertoire national de l'INSEE relatif aux personnes décédées, ce qui leur permet d'identifier les décès des assurés dont ils n'auraient pas été informés par l'entourage (dispositif Agira 2).

(1) AGIRA : Association pour la Gestion des Informations sur le Risque Assurance – 1, rue Jules Lefebvre – 75431 Paris Decex09 - https://www.agira.asso.fr/.

MMA VIE - Société anonyme, au capital de 144 396 938 euros entièrement versé - Entreprise régie par le code des assurances - RCS Le Mans 440 042 174 - Siège social : 160 rue Henri Champion 72030 Le Mans Cedex 9.